

## Dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

- de répondre à la question posée par le sujet ;
- de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
- de rédiger en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique et approprié à la question, en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

### SUJET

Ce sujet comporte quatre documents

**Quels sont les déterminants de la mobilité sociale en France ?**

**DOCUMENT 1** Table de destinée : catégorie socioprofessionnelle du fils en fonction de celle du père en 2003 (données en gras) et en 1977 (données en italiques)

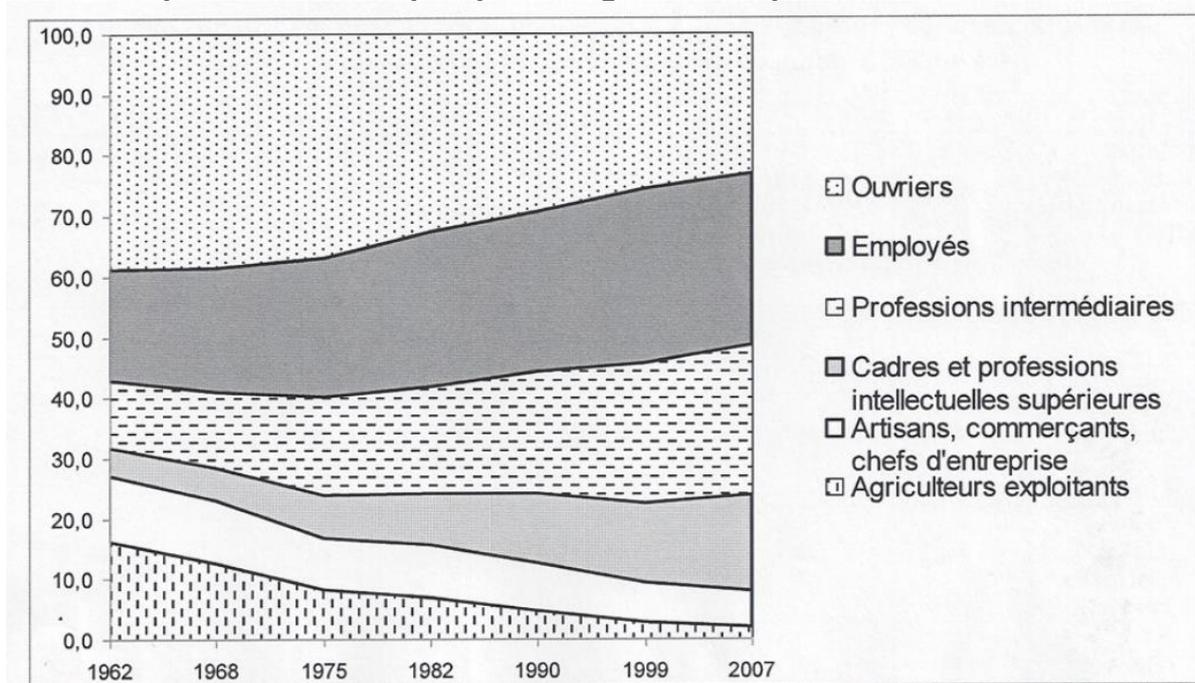
Catégorie socio-professionnelle du fils	Catégorie socioprofessionnelle du père						
	Agriculteur	Artisan, commerçant, chef d'entreprise	Cadre et profession intellectuelle supérieure	Profession intermédiaire	Employé	Ouvrier	Ensemble
Agriculteur	<b>22</b> <i>36</i>	<b>1</b> <i>2</i>	<b>0</b> <i>2</i>	<b>0</b> <i>1</i>	<b>0</b> <i>1</i>	<b>1</b> <i>2</i>	<b>4</b> <i>11</i>
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	<b>6</b> <i>8</i>	<b>21</b> <i>29</i>	<b>6</b> <i>11</i>	<b>8</b> <i>9</i>	<b>7</b> <i>8</i>	<b>8</b> <i>8</i>	<b>9</b> <i>11</i>
Cadre et profession intellectuelle supérieure	<b>9</b> <i>3</i>	<b>22</b> <i>14</i>	<b>52</b> <i>48</i>	<b>33</b> <i>23</i>	<b>22</b> <i>15</i>	<b>10</b> <i>4</i>	<b>19</b> <i>9</i>
Profession intermédiaire	<b>17</b> <i>8</i>	<b>24</b> <i>19</i>	<b>26</b> <i>25</i>	<b>33</b> <i>36</i>	<b>28</b> <i>29</i>	<b>23</b> <i>17</i>	<b>24</b> <i>18</i>
Employé	<b>9</b> <i>6</i>	<b>9</b> <i>8</i>	<b>6</b> <i>6</i>	<b>9</b> <i>11</i>	<b>17</b> <i>15</i>	<b>12</b> <i>9</i>	<b>11</b> <i>9</i>
Ouvrier	<b>37</b> <i>39</i>	<b>24</b> <i>28</i>	<b>9</b> <i>8</i>	<b>17</b> <i>19</i>	<b>26</b> <i>31</i>	<b>46</b> <i>60</i>	<b>34</b> <i>42</i>
Ensemble	<b>100</b> <i>100</i>	<b>100</b> <i>100</i>	<b>100</b> <i>100</i>	<b>100</b> <i>100</i>	<b>100</b> <i>100</i>	<b>100</b> <i>100</i>	<b>100</b> <i>100</i>

Champ : hommes actifs ayant un emploi ou anciens actifs ayant eu un emploi, âgés de 40 à 59 ans, en 1977 et en 2003.

Source : Données sociales, INSEE, 2006.

**DOCUMENT 2**

## Répartition de l'emploi par catégorie socioprofessionnelle en %



Source : « 50 ans de mutations de l'emploi », Olivier MARCHAND, INSEE première n° 1312, septembre 2010.

### DOCUMENT 3

#### Part des diplômés et part des cadres selon l'origine sociale en %

	Part des diplômé(e)s	Part des cadres 3 ans après l'obtention du diplôme
<b>Enfants dont le père est cadre</b>		
Bac+5 et plus	37	73
Bac+3 et bac+4	18	29
Bac+2	18	8
<b>Enfants dont le père n'est pas</b>		
Bac+5 et plus	11	62
Bac+3 et bac+4	12	25
Bac+2	19	7

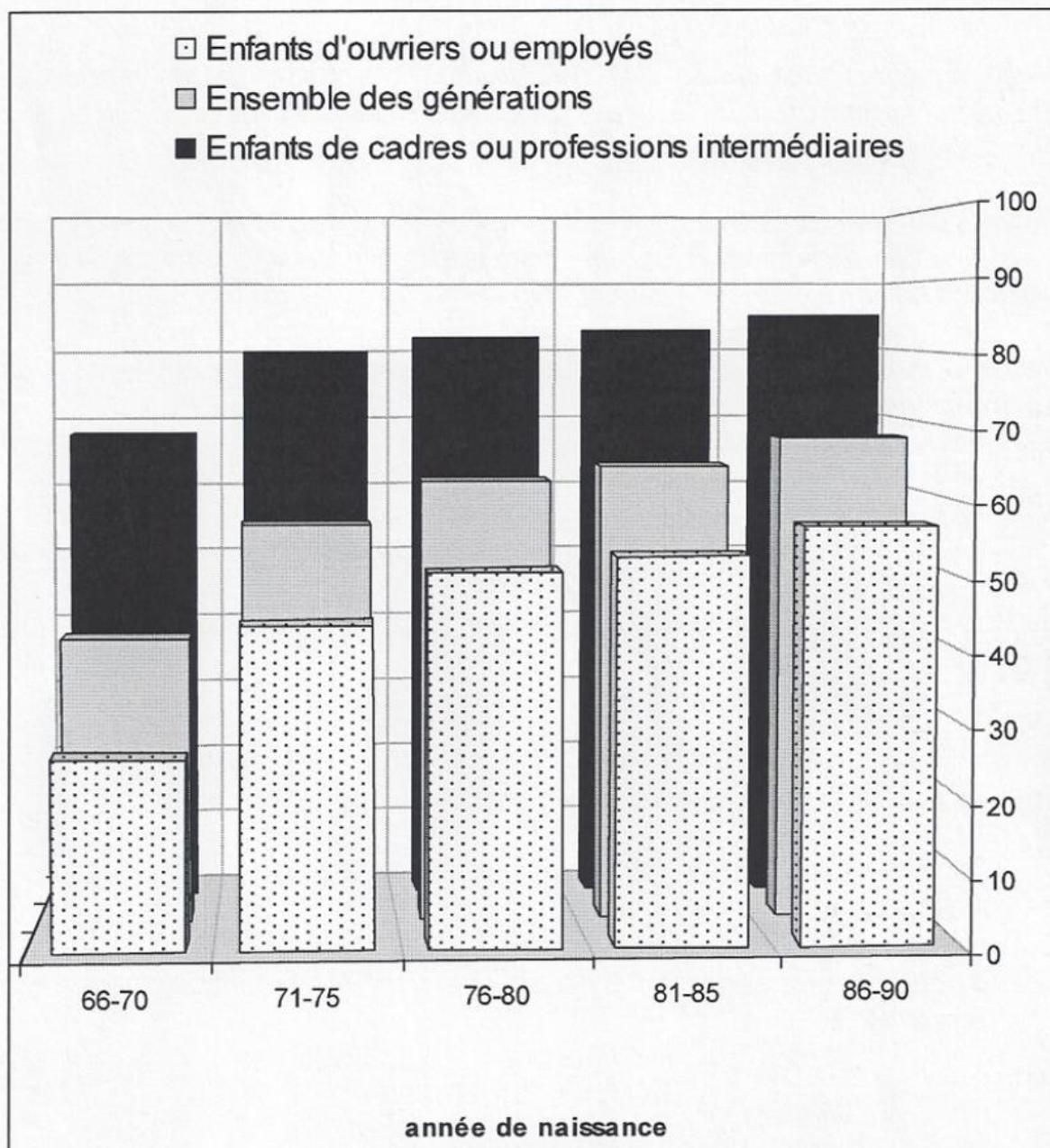
Champ : Diplômés du supérieur en emploi à la date de l'enquête dont la profession du père est connue.

Source : « Quand l'école est finie ... », CEREQ, Enquête 2010.

Lecture : 37 % des jeunes dont le père est cadre achèvent leurs études avec un diplôme de niveau bac +5, parmi eux 73 % sont eux-mêmes cadres trois ans plus tard.

## DOCUMENT 4

### Obtention du baccalauréat selon la génération et le milieu social en %



Lecture : parmi les jeunes nés de 1986 à 1990, 85 % de ceux dont le père est cadre ou de professions intermédiaires sont bacheliers, contre 57 % des jeunes de père ouvrier ou employé.

Source : État de l'École, Ministère de l'Éducation nationale, 2013.

## **Corrigé dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire**

### **Quels sont les déterminants de la mobilité sociale en France ?**

Si l'égalité des droits est pour l'essentiel acquise dans les sociétés démocratiques, il subsiste des inégalités de situations économiques et sociales qui ne sont compatibles avec l'idéal égalitaire que s'il y a égalité des chances.

Cette égalité des chances est par ailleurs nécessaire à l'efficacité de l'économie de marché : les individus ne donnent le meilleur d'eux-mêmes dans leurs activités économiques que si la concurrence entre eux n'est pas faussée par leurs origines sociales.

L'égalité des chances est donc nécessaire tant d'un point de vue social que d'un point de vue économique : les individus doivent pouvoir ne pas occuper la même position sociale que leurs parents ; autrement dit, il doit y avoir de la mobilité sociale.

Comment les sociétés démocratiques donnent-elles aux individus des chances d'accès aux différentes positions sociales indépendantes de leurs origines sociales ? Autrement dit, quels sont les déterminants de la mobilité sociale ?

Si une part importante de la mobilité sociale s'explique par l'évolution de la structure sociale (I), l'école doit favoriser la mobilité sociale (II), mais son action est limitée par le rôle de la famille (III).

#### **I. Une part de la mobilité sociale s'explique par l'évolution de la structure sociale**

Une part de la mobilité sociale s'explique par l'évolution de la structure sociale entre la génération des pères et celles des fils.

##### **A) Une mobilité structurelle ascendante**

La part de certaines catégories sociales a diminué entre la génération des pères et celle des fils (doc. 2). Ainsi, les agriculteurs, qui représentaient 18 % des emplois en 1962, n'en représentent plus que 2 ou 3 % en 2007. Sur la même période, la part des ACCE est passée de 10 à 5 % et celle des ouvriers de 40 à moins de 30 %. Une part importante des fils issus de ces catégories se trouvent donc forcément dans une CSP différente de celle de leurs pères. Ainsi (document 1), sur 100 fils d'agriculteurs, seuls 36 étaient devenus agriculteurs en 1977 et 22 en 2003. De même, alors que sur 100 fils d'ouvriers, 60 étaient devenus ouvriers en 1977, seuls 46 le sont devenus en 2003.

A l'inverse, la part des CPIS, passant de 2 à 12 % et celle des PI, passant de 10 à 20 %, ont augmenté entre la génération des pères et celle des fils. Une part des membres de ces catégories a donc forcément été recrutée parmi des fils issus d'autres catégories. Ainsi, par exemple, en 2003, 10 fils d'ouvriers sur 100 étaient devenus cadres, contre seulement 4 sur 100 en 1977 (doc. 1).

Cette part de la mobilité sociale, qui est due à la transformation de la structure sociale s'appelle la mobilité structurelle ou forcée.

Les catégories dont la part a augmenté sont plus élevées dans la hiérarchie sociale que celles dont la part a diminué. Les fils ont donc plus de chances que leurs pères d'être CPIS ou membres des PI et moins de chances que leurs pères d'être agriculteurs, ouvriers ou ACCE. La mobilité structurelle est donc globalement ascendante.

La mobilité structurelle ne vient pas de la fluidité de la société, c'est-à-dire de l'égalité des chances. En effet, grâce à l'évolution de la structure sociale, les fils d'ouvriers ont plus de chances que leurs pères de devenir CPIS ou membres des PI et moins de chances de devenir ouvriers ; mais les fils de cadres aussi.

##### **B) Mais aussi du déclassement social**

Les tables de mobilité ne permettent pas de faire ressortir toutes les conséquences de l'évolution de la structure de la population active.

Il y a certes plus de CPIS et de membres des PI parmi les fils que parmi les pères, mais il y a également plus de chômage et d'emplois précaires. Or les fils devenus chômeurs n'apparaissent pas dans les tables de mobilité. Quant aux emplois précaires, ils sont inclus sans distinction dans les différentes CSP.

Par ailleurs, pour des raisons méthodologiques, les tables de mobilité sont construites à partir d'enquêtes au cours desquelles on interroge les hommes âgés de 40 à 59 ans. Elles ne permettent donc pas de mettre en évidence les tendances récentes qui concernent les générations entrées récemment sur le marché du travail : ralentissement de l'augmentation emplois de CPIS et PI, accès de plus en plus tardif à l'emploi stable, baisse du pouvoir d'achat relatif (par comparaison avec les autres générations).

## **II. Le rôle de l'école**

L'école est censée être au service de l'égalité des chances en évaluant les mérites individuels et en décernant des diplômes dont la hiérarchie reflète les différences entre les mérites des élèves. Dans quelle mesure l'école remplit-elle cette fonction ?

### **A) Une école de plus en plus ouverte favorise la mobilité sociale**

L'école, et en particulier l'enseignement secondaire, est de plus en plus ouverte aux enfants issus de milieux populaires auxquels elle était relativement fermée. En effet, seuls 28 % des enfants d'ouvriers ou d'employés nés dans les années 1966-1970 obtenaient le bac. contre 68 % des enfants de cadres ou professions intermédiaires de cette génération ; mais parmi les générations nées dans les années 1986-90, 55 % des enfants d'ouvriers ou d'employés ont obtenu le bac pour 85 % des enfants de cadre ou professions intermédiaires.

Les inégalités d'accès au bac. en fonction de l'origine sociale restent importantes mais elles se sont réduites au cours du XXe siècle.

### **B) Faire des études est indispensable mais ne suffit plus**

L'écart de chances d'étudier au collège a disparu avec le collège unique et l'écart des chances d'accéder au bac s'est fortement réduit (doc. 4).

Mais les inégalités scolaires se sont modifiées et déplacées. En effet, si les enfants d'ouvriers obtiennent plus souvent le bac que leurs parents, ils sont plus souvent que les enfants de cadres dans les filières les moins valorisées en termes de possibilités de poursuite d'études, d'accès à l'emploi et de revenus futurs

Par ailleurs, la compétition scolaire s'est déplacée au niveau de l'enseignement supérieur où les inégalités restent importantes. La part des enfants d'ouvriers parmi les élèves des grandes écoles les plus prestigieuses a même diminué.

Enfin, faire plus d'études que ses parents ne suffit pas pour occuper une position sociale plus élevée qu'eux : c'est le paradoxe d'Anderson. En effet, une part importante des enfants qui font plus d'études que leurs parents n'obtient pas une position sociale plus valorisée.

Cela tient à l'inflation des diplômes : le nombre de diplômés ayant augmenté plus vite que le nombre d'emplois dans les CSP favorisées, les diplômes ont perdu de leur valeur relative. Dans la compétition pour accéder aux emplois, le diplôme est désormais indispensable (moins on est diplômés, plus on risque le chômage et de faibles salaires). Mais il est devenu insuffisant pour accéder aux emplois les plus valorisés (d'autres facteurs jouent sur l'accès à l'emploi comme par exemple la possession d'un capital social).

## **III. Les interactions entre les influences de l'école et de la famille**

La mobilité sociale est limitée par l'inégalité des chances scolaires : les jeunes dont le père est cadre ont 3,4 fois plus de chances d'obtenir un bac +5 que leurs camarades dont le père n'est pas cadre (37 % contre 11 % ; doc. 3). Pierre Bourdieu d'une part, Raymond Boudon d'autre part, ont proposé deux schémas d'analyse de l'inégalité des chances.

### **A) Le rôle du capital transmis par les familles, Pierre Bourdieu (1929-2002)**

Pour le sociologue Pierre Bourdieu, la transmission par la famille, de capital économique, mais aussi et surtout culturel et social, explique l'inégalité des chances scolaires, et au-delà, la tendance à la reproduction sociale.

□ Les inégalités de capital économique entre les familles jouent un rôle dans les inégalités scolaires (paiement de cours particuliers, de biens culturels, de séjours à l'étranger, de l'inscription dans les grandes écoles etc.), mais leur influence n'est pas la plus déterminante.

□ Pour Bourdieu, ce sont les inégalités de capital culturel hérité qui sont la principale explication des inégalités scolaires. La réussite scolaire des enfants est plus liée au niveau de diplôme des parents qu'à leur niveau de revenu. En effet, la réussite scolaire nécessite de disposer d'atouts culturels que l'école ne transmet pas elle-même. Les familles des classes sociales dominantes, richement dotées en capital culturel, transmettent ces atouts à leurs enfants : langage proche du langage scolaire, culture générale. Leurs enfants sont familiarisés avec les œuvres culturelles valorisées par l'école : la présence de livres à la maison ou avoir des parents lecteurs rend la littérature familière à l'enfant ; la visite de musées et d'expositions en famille rend l'enfant familier des beaux-arts, sortir à des concerts ou pratiquer un instrument familiarise l'enfant avec la musique etc. La réussite scolaire dépend donc de l'héritage culturel autant ou plus que des mérites individuels.

Par ailleurs, même quand les enfants de milieux populaires obtiennent le même diplôme que leurs camarades issus de milieux favorisés, ils n'en tirent pas le même bénéfice en termes d'emplois. Trois ans après l'obtention d'un bac +5 on a 73 % de chances d'être cadre si l'on a un père cadre, contre seulement 62 % de chances si le père n'est pas cadre (doc.3). Les seconds peuvent valoriser davantage leurs diplômes en exploitant le capital social de leur famille, c'est-à-dire le réseau des relations qu'elle peut mobiliser.

## **B) La prise en compte des stratégies des familles par Raymond Boudon**

Le sociologue Raymond Boudon apporte une autre explication à l'inégalité des chances. En effet, à résultats scolaires identiques, les orientations des enfants ne sont pas les mêmes selon leur origine sociale. Ce ne sont donc pas des différences culturelles qui expliqueraient ces différences d'orientation.

Pour Boudon, ces différences d'orientation viendraient du fait que les familles des différents milieux sociaux n'engageraient pas les mêmes investissements dans la scolarité de leurs enfants.

Tout au long du parcours scolaire, les familles doivent prendre des décisions d'orientation, c'est-à-dire décider d'investir ou non dans la prolongation des études de leurs enfants. Ces décisions dépendent des ambitions des familles. Or les ambitions d'une famille pour l'avenir de ses enfants sont liées au groupe de référence auquel cette famille se rattache. Par exemple, avoir un enfant qui devient contremaître peut satisfaire une famille d'ouvriers et décevoir une famille de cadres. En conséquence, plus le milieu d'origine est modeste, plus les ambitions le sont aussi. Ainsi, dans les milieux modestes, engager des coûts supplémentaires pour faire une année d'études en plus est trop risqué au regard des avantages attendus. A l'inverse, dans un milieu plus favorisé, on estimera qu'il est rentable de supporter les coûts d'une année d'études en plus pour éviter le risque de déclassement.

Ces différences d'investissement dans l'école se reproduisent à chaque palier de l'orientation et conduisent à des inégalités de diplômes qui se transforment en inégalités d'accès à l'emploi.

Entre l'enquête réalisée par l'INSEE en 1997 et celle de 2003, la mobilité sociale en France a progressé (doc. 1). Mais il s'agit d'une mobilité brute qui ne signifie pas forcément un progrès de l'égalité des chances car elle est largement liée aux transformations de la structure sociale. L'école ne réussit toujours pas à compenser l'inégalité des moyens dont disposent les familles pour favoriser la destinée sociale de leurs enfants. Et le diplôme suffit de moins en moins pour la recherche d'un emploi dans un contexte où « l'ascenseur social » est en panne.

La promotion de l'égalité des chances peut-elle justifier la mise en œuvre d'une discrimination positive à l'école en faveur des enfants issus de milieux sociaux moins favorisés ?